

**ASSEMBLEE NATIONALE**4 juillet 2005

---

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - (n° 2381)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 288

présenté par

MM. Vergnier, Gaubert, Brottes, Bapt, Lambert, Mmes Lebranchu, Pérol-Dumont, Perrin-Gaillard,  
Gautier, MM. Ducout, Launay, Jean-Marie Le Guen, Terrasse, Boisserie  
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

-----  
**ARTICLE 27**

Supprimer la dernière phrase du dernier alinéa du I de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif n'est pas de modifier les règles sur la non-discrimination tarifaire ou sur la négociation commerciale mais de les faire appliquer pour lutter contre le « terrorisme économique ».